



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018, à 20 h, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**SONT ABSENTS :**

M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Annick Tremblay	Greffière

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en reportant les points 6.1 à 6.3 à une prochaine séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rés. 2018-291**

**Rés. 2018-292**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

#### 4.1 Nomination au Service des travaux publics et des services techniques - Ingénieur

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-31 afin de procéder à la nomination de monsieur Mathieu Boily au poste d'ingénieur au Service des travaux publics et des services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2 Appui à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

**Considérant qu'en** 2012, le milieu baie-comois a clairement exprimé sa volonté d'acquérir les installations portuaires du gouvernement du Canada;

**Considérant que** la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC) a été créée dans le but de répondre à cette volonté du milieu;

**Considérant que** la CGPBC, le conseil des Innus de Pessamit et ID Manicouagan ont signé une entente-cadre pour le développement de la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau;

**Considérant que** ladite corporation a pour objectifs de consolider les emplois, stimuler l'activité économique et générer des retombées économiques sur l'ensemble du territoire;

**Considérant que** par le biais d'études et de rapports, la CGPBC a obtenu une évaluation juste de l'état des infrastructures portuaires;

**Considérant que** la CGPBC doit reconfirmer la volonté du milieu avant de négocier une entente finale, et ce, tel que défini par le programme de transfert des installations portuaires.

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2018-07 et d'appuyer la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau dans sa démarche d'acquisition des installations portuaires fédérales à Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3 Contrat de travail de madame Danielle Bernatchez

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2018-13 afin de respecter l'échéance du contrat de travail et de confirmer la date de fin d'emploi de madame Danielle Bernatchez comme étant bien le 29 mai 2019.

Aussi, madame Bernatchez continuera de représenter l'employeur au comité de retraite ainsi que pour la corporation du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. jusqu'à la fin de cette période.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2018-293

Rés. 2018-294

Rés. 2018-295



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.4 Nomination d'un répondant - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes**

**Considérant** l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

**Considérant que** l'article 17 de la Loi prévoit que le conseil municipal doit désigner un répondant qui aura pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la Municipalité, en matière d'accommodement et de formuler des recommandations ou avis;

**Rés. 2018-296**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-67 et de nommer monsieur François Corriveau à titre de répondant en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État, visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.5 Protocole d'entente - Croisières Baie-Comeau - Croisière Disney**

**Rés. 2018-297**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-69 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente avec Croisières Baie-Comeau, prévoyant une aide financière ponctuelle de 20 000 \$, incluant les taxes, pour les activités spéciales d'accueil de Disney Cruise Line lors de ses deux (2) escales en septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.6 Demande d'exemption de taxes - Cité des Bâisseurs inc.**

**Rés. 2018-298**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-70 concernant la demande d'exemption de taxes foncières de la Cité des Bâisseurs inc. pour l'immeuble situé au 896, rue Leventoux. La Ville s'en remet à la décision de la Commission municipale quant à la recevabilité de la demande d'exemption, selon les critères prévus à la Loi sur la fiscalité municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.7 Convention de service entre la Ville de Baie-Comeau et la Société d'expansion de Baie-Comeau**

**Rés. 2018-299**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-76 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention de service à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau et la Société d'expansion de Baie-Comeau, lequel prévoit notamment une aide financière maximale de 33 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2018 à la Société d'expansion de Baie-Comeau, somme qui sera puisée à même le budget régulier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.8 Protocole d'entente - Corporation plein air Manicouagan - Gestion du Mont Ti-Basse**

Rés. 2018-300

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-78 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente avec la Corporation plein air Manicouagan afin de lui confier la gestion du Mont Ti-Basse, lequel prévoit notamment une aide financière de 37 850 \$, plus les taxes applicables, pour 2018, puisée à même les imprévus et de 102 800 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2019, qui sera prévue dans le cadre du processus budgétaire 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.9 Demande de subvention - Projet de relocalisation de la cour municipale et de l'aménagement d'une salle de plan de mesures d'urgence**

Rés. 2018-301

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-11 et d'autoriser la présentation du projet de relocalisation de la cour municipale et de l'aménagement d'une salle de mesures d'urgence au programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et ceux d'exploitation en continu du projet

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.10 Appel d'offres 2018-23 - Acquisition de camionnettes et de camions fourgons usagés**

Rés. 2018-302

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-24 et d'accorder le contrat de fourniture de quatre (4) véhicules usagés à *Location Sauvageau inc.* pour un montant de 164 586,71 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-23. Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.11 Appel d'offres 2018-19 - Acquisition d'une pelle hydraulique sur roues**

Rés. 2018-303

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-26 et d'accorder le contrat de fourniture d'une pelle hydraulique sur roues à *Strongco inc.* pour un montant de 318 301 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-19, conditionnellement à la validation de la conformité du soumissionnaire. Il est également résolu de procéder à la publication de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de cet équipement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 845, 847 et 849, rue De Puyjalon**

**Malgré que** l'ensemble du projet est nécessaire afin de corriger une problématique de construction du bâtiment;

**Considérant que** la nature du projet, soit une modification à la pente du toit, affecte la mise en valeur des bâtiments du secteur;

**Considérant que** l'ajout d'un toit en pente fait en sorte de diriger les eaux de pluie provenant du toit vers l'avant et l'arrière du bâtiment;

**Considérant que** le facteur monétaire ne peut être pris en compte pour la prise de décision;

**Rés. 2018-304**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la chef de division portant le numéro URB2018-16 et de refuser la demande relativement au projet qui consiste à effectuer des réparations au niveau de la toiture du deuxième étage du bâtiment commercial situé au 845, 847 et 849, rue De Puyjalon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.13 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2018-305**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2018-306**

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-23 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2018-307**

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-28 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.16 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2018-308**

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-30 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juillet 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.17 Listes de comptes 2018-25, 2018-26, 2018-27, 2018-28 et 2018-29**

Rés. 2018-309

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-33 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2018-25, 2018-26, 2018-27, 2018-28 et 2018-29 pour les périodes 25, 26, 27, 28 et 29.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.18 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 15 août 2018**

Rés. 2018-310

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-15 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 15 août 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

#### **5.1 Dérogation mineure - 56, avenue De Rouville**

Rés. 2018-311

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour arrière de la résidence située au 56, avenue De Rouville. Le garage possède une marge de recul arrière de 0,62 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.2 Dérogation mineure - 1025, rue Morain**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

#### **6.1 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - Conteneurs au 167-171, boulevard La Salle**

Ce point est reporté à une prochaine séance.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **6.2 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - Conteneurs au 1943 boulevard Laflèche**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

### **6.3 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - Conteneur au 210, boulevard La Salle**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

## **7. AVIS DE MOTION**

### **7.1 Projet de règlement concernant l'administration des terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau**

La conseillère Viviane Richard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant l'administration des terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement détermine les droits et obligations de chacune des parties.

### **7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau**

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Il y a lieu de modifier ce règlement afin d'apporter certaines modifications aux tarifs du centre de ski du Mont Ti-Basse, de préciser certains points et de créer de nouvelles catégories de billets ou de cartes. Également, les montants d'inscription pour les formations à la rubrique natation ont été augmentés.

### **7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau**

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau.

Il y a lieu de modifier ce règlement afin de prévoir, pour certains employés municipaux, l'interdiction d'occuper un emploi, un poste d'administrateur ou de dirigeant ou toute autre fonction permettant de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures pour les 12 mois suivant la fin de l'emploi.

### **7.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$**

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$.

Il y a lieu de modifier ce règlement et d'augmenter la dépense et l'emprunt afin de procéder à la réfection des étangs Mingan, pour un montant total de 2 938 000 \$.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

#### 8.1 Dépôt d'un projet de règlement concernant l'administration des terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-312

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De déposer le projet de règlement concernant l'administration des terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-313

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De déposer le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-314

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De déposer le projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.4 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$

Rés. 2018-315

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De déposer le projet de règlement modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### 9.1 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2018-316

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon





## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-80 et d'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.2 Règlement 2018-947 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique

**Considérant que** la consommation de cannabis sera légale à compter du 17 octobre 2018;

**Considérant que** la loi autorise la Municipalité à faire des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, la salubrité, le bien-être général et l'amélioration de la municipalité;

**Considérant que** le conseil municipal désire modifier le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique afin d'y ajouter certaines clauses concernant la consommation du cannabis et de produits du cannabis dans les endroits publics;

**Considérant qu'il y a lieu de décourager les activités illicites et d'atténuer les nuisances** comme les effets de la fumée secondaire;

**Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 20 août 2018;**

**Considérant que** l'adoption du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 août 2018;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2018-947 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.3 Règlement 2018-948 modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement

**Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2006-711** concernant les frais de déplacement, soit le taux d'indemnité pour automobile personnelle, le taux d'indemnité additionnelle pour covoiturage ainsi que les frais de repas admissibles;

**Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée publique du conseil municipal tenue le 20 août 2018;**

**Considérant que** l'adoption du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 août 2018;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2018-948 modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.4 Règlement 2018-949 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

**Considérant que** la consommation de cannabis sera légale à compter du 17 octobre 2018;

Rés. 2018-317

Rés. 2018-318



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats;**

**Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité et la santé publique, de protéger les jeunes et de restreindre leur accès au cannabis;**

**Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipalité tenue le 20 août 2018;**

**Considérant que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 août 2018;**

**Rés. 2018-319**

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le Règlement 2018-949 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 11. FERMETURE DE LA SÉANCE

**Rés. 2018-320**

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**YVES MONTIGNY  
MAIRE**

---

**JOANIE PERRON  
GREFFIÈRE ADJOINTE**